



LE MAG'

Le Décryptage du Mag' : Élection validée, équipe remaniée

Retrouvez chaque mois le Décryptage du Mag' en condensé sur le site internet de la Ville.

Publié le 9 mars 2022

Ce mois-ci, *Le Mag'* revient en détail sur la décision du Conseil d'État de valider définitivement les élections municipales de 2020 au Kremlin-Bicêtre, censurant ainsi le jugement d'annulation rendu par le tribunal administratif de Melun au mois de février 2021. Une nouvelle qui n'a pas manqué de faire réagir aussi bien les élus que les Kremlinois.

Vingt mois de procédure

Le Conseil d'État a rendu son jugement le 2 février dernier en décidant d'annuler la décision du 12 février 2021 du tribunal administratif de Melun, qui avait sanctionné d'une annulation les élections municipales de juin 2020 au Kremlin-Bicêtre. Pour mémoire, lors du second tour du scrutin des dernières municipales, Jean-Luc Laurent avait viré en tête avec seulement 52 voix d'avance sur la liste portée par Jean-Marc Nicolle et par 94 voix d'écart du candidat de la majorité présidentielle Lionel Zincioglu.

Un résultat serré qui avait poussé les deux candidats battus à porter un recours devant le tribunal administratif de Melun. Parmi les arguments avancés pour faire annuler l'élection, figurait notamment la diffusion peu avant le second tour d'un tract anonyme faisant mention des déboires judiciaires du candidat Nicolle. Un argument alors repris par le juge administratif pour prononcer l'annulation des élections, tout en reconnaissant que ce tract n'apportait « *pas d'élément nouveau dans la polémique électorale* ». Au regard de cette contradiction, le maire Jean-Luc Laurent annonçait son intention de faire appel de la décision.

Le 13 janvier dernier, le rapporteur public auprès du Conseil d'État, qui instruisait le litige, demandait au juge électoral de valider les opérations de vote, considérant que « *malgré sa formulation familière et sa visée provocatrice et déstabilisatrice, ce tract ne semble pas avoir délivré de fausses informations* ». Sur ce point, le Conseil d'État a suivi les recommandations du rapporteur et a donc décidé d'annuler le jugement du tribunal administratif de Melun.

Un conseil municipal remanié

Suite au jugement du Conseil d'État, le groupe *Écologiste et Citoyen* a tenu à exprimer son désaccord politique avec la majorité, ce qui a des évolutions au sein de la municipalité. « *En refusant le budget primitif 2022 et en appelant publiquement à l'annulation des élections municipales de 2020, les membres du groupe Écologiste et Citoyen ont choisi de quitter la majorité municipale* », a par ailleurs commenté Jean-Luc Laurent.

En conséquence, le Conseil municipal a élu Sidi Chiakh et Jonathan Hemery respectivement 3ème et 5ème adjoints, avant que le maire ne procède à une nouvelle répartition des délégations. Lors du conseil municipal du 17 février dernier, ce dernier a souligné que « *ce conseil municipal marque une nouvelle étape dans ce mandat municipal. Jusqu'en 2026, nous aurons comme boussole l'intérêt général et le respect des engagements que nous avons pris. Vous pouvez compter sur la détermination de la majorité municipale à agir pour tous les Kremlinois* ».